

Règles d'ouverture

du parc zoologique, de la réserve naturelle du Lez et du bois de Montmaur

Dans le cadre de la prévention des feux de forêt, la réglementation définit 6 niveaux de risque en fonction des facteurs météorologiques : faible, léger, modéré, sévère, très sévère et exceptionnel.

Pour votre sécurité, la Ville de Montpellier a pris un arrêté (n°2013/0573/T/R) décrétant :

- La fermeture totale du bois de Montmaur et de la réserve naturelle du Lez et la fermeture partielle du parc zoologique en cas de risque sévère d'incendie,

- La fermeture totale des 3 espaces en cas de risque très sévère ou exceptionnel d'incendie.

Nous vous invitons à vous renseigner sur le risque d'incendie auprès du parc zoologique avant votre visite :

04 67 54 45 23

Attention : la réserve naturelle du Lez peut être fermée à tout moment en fonction du risque (incendie, inondation, vent...)

En cas de problème sur le parc, N° d'urgence du zoo :

06 03 37 26 81

En cas d'alerte, vous devez respecter strictement les consignes données par le service sécurité et évacuer le parc calmement.

Appel d'urgence :
Pompiers : 18 ou 112,
Police nationale : 17



Interdiction de fumer
No smoking



Interdiction de nourrir les animaux
Do not feed the animals

Les chemins :

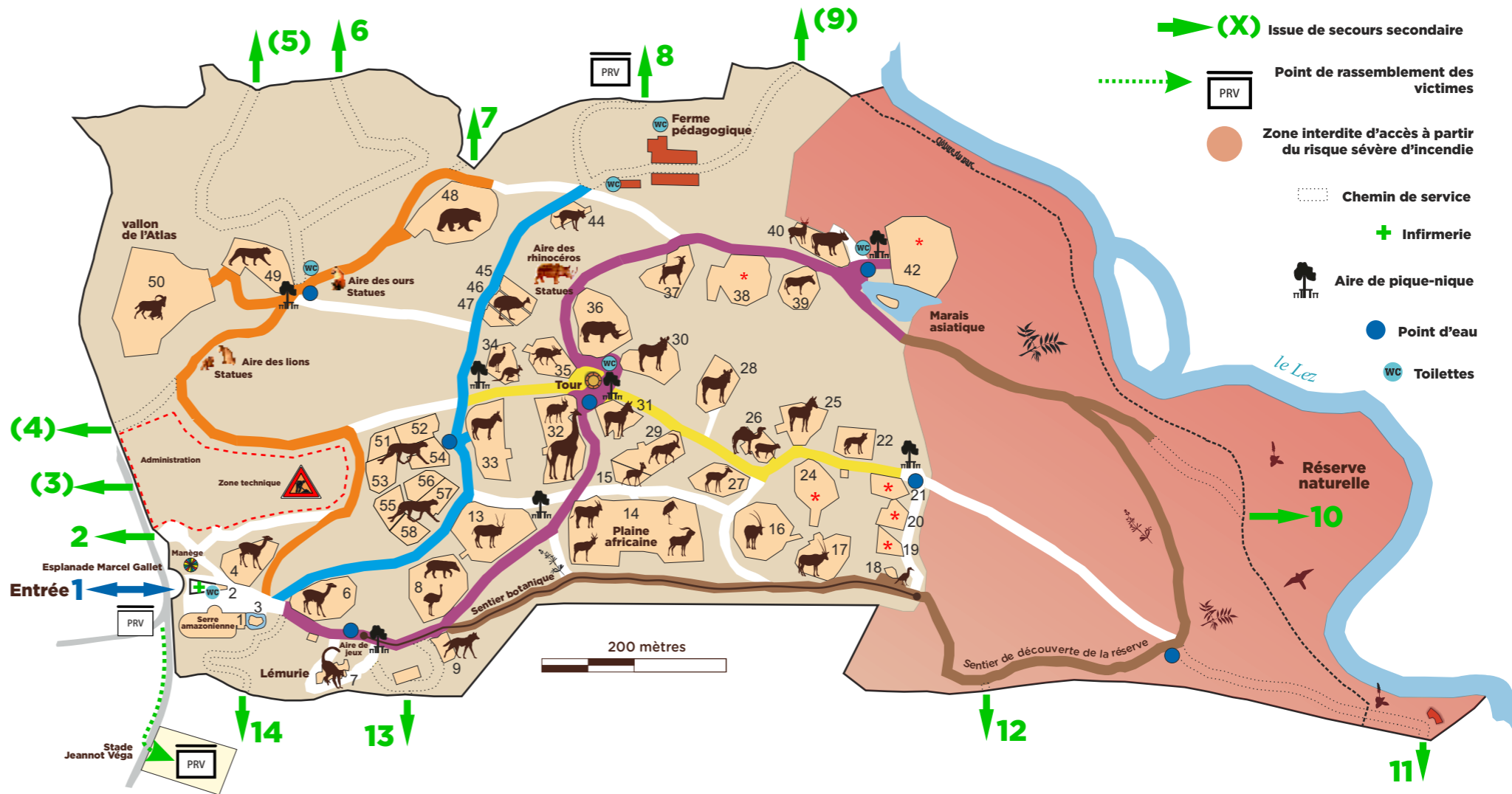
La ferme, 665 m

Le marais, 1160 m

Les lycéons, 540 m

Le naturaliste, 1500 m

Les ours, 950 m



Les animaux du parc :

Addax 13
Amazone 2
Âne de Somalie 33
Ara de Buffon 2
Ara macao 2
Banteng 40
Bharal 37
Bongo 35
Calao 18

Casoar 45, 46, 47
Cerf cochon 40
Cobe de Mrs Gray 14
Damalisque 14
Dick dick 15
Dromadaire 26
Éland du Cap 14
Émeu 34
Gazelle de Mhorr 27
Girafe 32

Guépard 51 à 58
Hippotrague noir 29
Lémuriens 7
Lion d'Asie 49
Loup à crinière 9
Loup ibérique 44
Lycaon 22
Marabout 14
Mouflon à manchettes 50
Nandou 8

Nyala 32
Onagre 39
Oryx algazelle 16
Oryx d'Arabie 17
Ours brun de Syrie 48
Petit koudou 28
Rhinocéros blanc 36
Tapir 8
Vigogne 4, 6
Wallaby de Benett 34

Zèbre de Grévy 30
Zèbre de Hartmann 25, 31, 28

* En raison du projet de rénovation du zoo, certains enclos sont temporairement inoccupés.

- Entrée/sortie du parc
- Issue de secours
- Issue de secours secondaire
- Point de rassemblement des victimes
- Point de rassemblement des victimes
- Zone interdite d'accès à partir du risque sévère d'incendie
- Chemin de service
- Infirmerie
- Aire de pique-nique
- Point d'eau
- Toilettes

La Ville de Montpellier s'est engagée dans une démarche de développement durable depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le parc de Lunaret et son zoo préservent les espèces menacées tant animales que végétales. Cette politique environnementale est aujourd'hui encore renforcée avec la restauration de la garrigue, la gestion du couvert forestier et de gros travaux de restructuration du parc.

Si la protection du Parc de Lunaret relève de la compétence de la Ville, elle est aussi de notre responsabilité à tous.

A cette fin, vous trouverez dans ce document, les consignes de sécurité à respecter dans le cadre de la prévention des feux de forêt.

Comptant sur votre collaboration, je vous souhaite une agréable promenade dans l'un des écrans verts de Montpellier.



Philippe SAUREL
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Horaires

Le parc zoologique et la serre amazonienne

Du 1er avril au 30 septembre	9h30-18h30
Du 1er au 31 octobre	10h-18h
Du 1er novembre au 31 janvier	10h-17h
Du 1er février au 31 mars	10h-18h

L'accès à la serre amazonienne n'est plus possible 1h avant sa fermeture.

L'accès au parc zoologique n'est plus possible 1/2h avant sa fermeture.

La réserve naturelle du Lez

Du 1er avril au 30 septembre	9h30-18h
Du 1er au 31 octobre	10h-17h30
Du 1er novembre au 31 janvier	10h-16h30
Du 1er février au 31 mars	10h-17h30

Les agents de sécurité commencent la procédure de sortie du public 1/2h avant sa fermeture.

**Fermé le lundi, hors lundis fériés
et lundis de vacances scolaires de la zone C.**

Tout savoir : www.zoo.montpellier.fr

A savoir

Le parc de Lunaret et son zoo bénéficient, dans l'intérêt de tous, d'un plan de restructuration 2016-2021. Celui-ci prévoit notamment la création ou le déplacement d'enclos, la construction de nouveaux bâtiments ou l'abattage de pins d'Alep dans le but de restaurer une diversité floristique aujourd'hui disparue. Dans ce contexte d'évolution, nous pouvons être contraints de fermer provisoirement certains chemins et de maintenir temporairement certains enclos vides.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous excusons pour la gêne occasionnée.

VILLE DE MONTPELLIER

PARC DE
LUNARET



Ne pas jeter sur la voie publique

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET
PLAN DU PARC**

VILLE DE MONTPELLIER
PARC DE LUNARET - ZOO DE MONTPELLIER

